

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 11 Avril 2024

Date de
convocation :
05.04.2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. PIERACCINI Joel
Mme GIAUFFRET Caroline
M. ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
M ANDRIO Franck
M. MERCIER Thierry
Mme VONNER Isabelle
M. BARBIER Olivier.
Mme HAM Emmanuelle
M. GIOAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Madame ASSO CHARNET Geneviève a donné pouvoir à Monsieur le Maire
- Monsieur CHAIX Michel a donné pouvoir à Monsieur PIERRACINI Joel
- Monsieur ANDRIO Franck a donné pouvoir à Monsieur ARZANI Jean-Pierre
- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné pouvoir à Madame GIAUFFRET Caroline
- Madame SALET Cathy a donné pouvoir à Madame FAYOLLE Patricia
- Madame GIGNOUX Laure a donné Mme HAM Emmanuelle

Absente excusée : Madame PERNOT Chantal

Absent : Monsieur LE MORVAN Gilles

Madame HAM Emmanuelle a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 11
Pouvoirs : 6
Votants : 17

POINT 8 DISPOSITIF D'ALERTE ET DE SECOURS VISANT LA SECURISATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FIPDR

Vu l'article 5 de la loi du 5 mars 2007 qui a créé le Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR),

Vu l'instruction du 13 mars 2024 relative aux orientations budgétaires du FIPDR

Considérant le travail engagé visant la sécurisation des bâtiments communaux et le souhait de la municipalité de mutualiser un système d'appels secours dont l'ensemble des alertes sera transmis aux forces de l'ordre.

Considérant l'objectif d'équiper chaque agent municipal (CCAS, agence postale, salle de spectacle, MDJ, etc.) d'un BIP d'appels secours (FIXE ou NOMADE selon la configuration des lieux) pour pouvoir déclencher une alerte instantanée auprès des forces de l'ordre.

Considérant que ce dispositif permettra également d'informer automatiquement, par texto, tous les autres agents municipaux travaillant à proximité.

Considérant le souhait d'assurer une sécurité optimale du groupe scolaire de notre commune en complétant ce système d'alerte silencieux par des sirènes PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) qui permettront d'annoncer clairement un message d'alerte de confinement pour qu'il n'y ait pas de confusion avec l'alarme incendie qui elle, est synonyme d'évacuation.

Considérant que grâce à cette solution de circuit radio, les agents communaux et les enseignants pourront disposer de BIP NOMADES ou FIXES sans fil pour déclencher les alertes. Et que les BIP d'appels secours ainsi que les sirènes PPMS qui seront installés ont la particularité d'être paramétrables à souhait afin de pouvoir s'adapter aux éventuels changements de réglementation.

Monsieur Jean-Pierre ARZANI propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention à l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, pour un montant de 22 132 euros sur une dépense prévisionnelle de 27 665 euros HT soit 33 198 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention à l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, pour un montant de 22 132 euros sur une dépense prévisionnelle de 27 665 euros HT soit 33 198 euros TTC

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 15 avril 2024

Le Maire,



AR Prefecture

006-210600060-20240411-2024_04_8-DE
Reçu le 17/04/2024

Pascal BONSIGNORE